

DÉTERNET 500 aérosol

MOUSSE NETTOYANTE UNIVERSELLE

DESCRIPTION

Mousse nettoyante possédant un fort pouvoir désincrustant permettant d'éliminer toutes traces de salissures, même les plus difficiles, telles que goudrons, bitumes et graisses animales ou végétales.

Les surfaces traitées obtiennent un effet brillantant y compris les aluminiums et inoxydables polis. Paradoxalement, DÉTERNET 500 peut être utilisé sur les surfaces en verre ou en matière plastique transparentes, après un essuyage satisfaisant.

Cette mousse, bien que meilleure par rapport à certains solvants les plus performants, n'abîme pas les vernis, ni les matières plastiques.

Grâce à son action anticorrosion, DÉTERNET 500 peut être appliquée sur tous les matériaux, même les aciers.

Cette mousse compacte permet une action performante sur les surfaces verticales.

DÉTERNET 500 est antistatique et ininflammable.

DOMAINES D'UTILISATION

- ✓ Nettoyage de cales, de blocs moteurs ;
Nettoyage général de toutes les eaux mortes, en marine.
- ✓ Nettoyage d'écrans, de claviers, de carters informatiques ;
Nettoyage et rénovation de mobiliers, y compris en bois mélaminés, en bureautique.
- ✓ Dégraissage mécanique ;
Nettoyage de corps de chaudières industrielles ;
Nettoyage et rénovation de bâtis de machines-outils, de chariots élévateurs ;
Maintenance générale, dans l'industrie.

MODE D'UTILISATION

Pulvériser sur les surfaces à nettoyer, sans excès.

Laisser agir quelques instants.

Essuyer avec un chiffon propre, non pelucheux, jusqu'à séchage complet de la surface.

PRÉSENTATION

Code article : 101477 - aérosol de 650 ml - carton de 12 unités



DÉTERNET 500 est totalement dépourvu d'éther de glycol repris par la décision du 24 Août 1999, parue au Journal Officiel n° 202 du 1er Septembre 1999, conformément au Code de la Santé publique, articles L 511-1, L 513 et L 793-5, et conformément à l'arrêté du 7 Août 1997, relatif aux limitations de mise sur le marché et d'emploi de substances dangereuses.

DÉTERNET 500 est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret n°73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

DÉTERNET 500 aérosol

MOUSSE NETTOYANTE
UNIVERSELLE

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES TYPIQUES DE LA MOUSSE

CARACTÉRISTIQUES	NORME	VALEURS	UNITÉ
Aspect	Visuel	Limpide	-
Couleur	Visuel	Incolore	-
Cendres sulfatées	NF T 60 144	0	% masse
Corrosion lame de cuivre 24h à 100°C	ASTM D 4048	1a	Cotation
Etat physique	Visuel	Fluide	-
Huile de base, viscosité cinématique à 40°C	NF T 60 100	700	mm ² /s ⁻¹
Indice d'acide		0,0	mgKOH/g
Impuretés >à 25 Microns	FTMS 791/3005	0	nb/ml
Impuretés >à 75 Microns	FTMS 791/3005	0	nb/ml
Impuretés >à 125 Microns	FTMS 791/3005	0	nb/ml
Masse volumique à 20°C	NF EN ISO 12 185	920	kg/m ³
Odeur	olfactif	Inodore	-
Plage de température d'utilisation en pointe		-40 +200	°C
Point éclair	NFT 60 103	Sans	°C
Teneur en aromatiques	NF M 07 024	0	% v/v
Teneur en benzène	ASTM D 4367	0	ppm